

Montréal, le 12 mai 2016

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : **Décisions D-2016-059 et D-2016-066 rendues dans le dossier R-3943-2015**
Publication du tableau des normes en vigueur au 1^{er} juillet 2016 et des fonctions applicables sur le site internet de la Régie
Changement de nom de la page d'accueil principale relative à la surveillance de la conformité et application des normes de fiabilité sur le site internet de la Régie

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que la Régie de l'énergie (la Régie) a rendu les décisions D-2016-059 et D-2016-066 dans le dossier R-3943-2015 – Demande d'adoption de normes de fiabilité en suivi de la décision D-2015-059. Vous pouvez les consulter aux liens suivants :

- la décision sur le fond D-2016-059 : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/331/DocPrj/R-3943-2015-A-0008-Dec-Dec-2016_04_13.pdf;
- la décision finale D-2016-066 : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/331/DocPrj/R-3943-2015-A-0009-Dec-Dec-2016_04_26.pdf.

Dans ces décisions, la Régie adopte et met en vigueur, au 1^{er} juillet 2016, sept nouvelles normes ainsi que leur Annexe Québec, dans leur version française et anglaise. Le Coordonnateur de la fiabilité au Québec a déposé les versions finales des normes le 29 avril 2016. Ainsi le texte final des normes est maintenant publié sur le site internet de surveillance de la conformité de la Régie au lien suivant : <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/NormesFiabiliteTransportElectricite/NormesFiabiliteUlterieure.html>.

Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2016, de sept nouvelles normes, le décompte total de normes obligatoires s'élève donc à 42, sans modifier le nombre de fonctions applicables. Un document de support a été publié sur le site internet de la Régie afin de présenter ces informations. Ainsi, le tableau complet des normes de fiabilité en vigueur au 1^{er} juillet 2016 et des fonctions applicables est maintenant disponible au lien suivant : <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/NormesFiabiliteTransportElectricite/RegistreEntites.html>.

La Régie a, par ailleurs, effectué récemment plusieurs changements sur son site internet afin de mieux distinguer les activités réglementaires liées à l'adoption des normes de fiabilité des réseaux de transport d'électricité des activités de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité.

Ainsi, vous pouvez consulter les dossiers réglementaires en cours en choisissant, dans la barre de menu de la page principale, l'onglet « Audiences et décisions », puis l'onglet « Audiences en cours » pour ensuite cliquer sur le lien « Électricité – Fiabilité du réseau de transport » (<http://publicsde.regie-energie.qc.ca/layouts/publicsite/AudiencesEnCours.aspx?TypeDeProjet=14>). Ce lien est disponible sur le site en français.

Le lien ainsi que la page des activités de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité (anciennement connus sous le nom : « Normes de fiabilité du transport d'électricité ») ont été renommés : « Surveillance de la conformité et application des normes de fiabilité du transport d'électricité ». Les informations sont donc maintenant disponibles au lien suivant : <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/NormesFiabiliteTransportElectricite/index.html>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml